

## LES BANQUES ET LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

**Les banques se mobilisent pour financer l'économie française et les projets de leurs clients entreprises, et notamment les PME**

### *PRÉSERVER NOTRE INDÉPENDANCE DE FINANCEMENT*

*Les banques françaises continuent aujourd'hui de financer l'économie, particuliers, entreprises, Etat. Et dans le contexte actuel, il est important de garder en France nos outils de financement, c'est-à-dire nos banques, nos réseaux, nos savoir faire. L'indépendance économique de notre pays, sa croissance, sa capacité à créer des emplois reposent sur un secteur bancaire français mobilisé et solide. Notre modèle a fait ses preuves à cet égard.*

*Or dans différents pays, certains régulateurs envisagent de séparer les activités de banque de détail et de banque de financement et d'investissement (BFI). C'est pourtant précisément cette complémentarité des activités qui est un des points forts du modèle bancaire français, dans l'intérêt des acteurs économiques et qui lui a permis de traverser les difficultés.*

*Les activités de BFI sont notamment utiles pour le financement des entreprises et - bien sûr - de l'Etat. Le rôle de la BFI sera encore plus important demain, car la réglementation pousse à la désintermédiation. Affaiblir le modèle de banque globale et les acteurs de la BFI ne serait pas sans conséquence pour l'avenir.*

**M**algré les tensions sur les marchés financiers depuis l'été 2011, et une évolution vers davantage de contraintes réglementaires pour les établissements de crédit, les banques françaises continuent à financer l'économie et son développement. Elles ont continué à prêter en France à un rythme soutenu, aux ménages et aux entreprises de toutes tailles.

A fin octobre 2011 selon la Banque de France, l'encours des crédits octroyés par les établissements de crédit français au secteur non financier a augmenté de 6,5 % sur un an, pour s'établir à **1 918,6 milliards d'euros**, dont :

■ **1 097,4 milliards d'euros** de crédits aux ménages, soit un taux de croissance annuel de 7,2 %.

■ **821,3 milliards d'euros** de crédits aux entreprises, soit un taux de croissance annuel de 5,5%.

Ces crédits se font à des conditions attractives en moyenne : les taux constatés pour les particuliers comme pour les entreprises se comparent très favorablement à ceux pratiqués dans les autres pays européens.

### **Une situation économique qui incite à la réserve**

Malgré une offre de crédit qui reste accessible, la distribution de prêts pourrait fléchir en cas de baisse de la demande. Les entreprises se montrent inquiètes depuis cet été quant à la conjoncture économique et aux prévisions d'activité, et restent prudentes pour leurs investissements. Cela pourrait également être le cas des ménages, incertains pour leur avenir, et prêts à reporter certains achats d'équipement, voire leurs projets immobiliers.

### **Zoom sur les TPE**

Dans ce contexte encore plus tendu depuis l'automne 2011, les banques se sont mobilisées pour affirmer leur soutien aux entreprises, y compris aux TPE/PME. Lors d'une rencontre avec Frédéric Lefebvre le 20 septemb-

... / ...

**3 questions à  
Jean Tricou,  
Directeur BIM, FBF**

page 3

re, les banques françaises ont dévoilé un nouvel indice élaboré avec la Banque de France, qui permet de suivre les encours de prêts accordés aux entreprises réalisant moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires. Publié trimestriellement, cet indice permet une meilleure connaissance du tissu des entreprises les plus petites, et de leurs besoins de financement. En 2010, les crédits aux TPE/PME ont augmenté de + 5,3% sur un an. A fin septembre 2011, **le taux de progression de ces encours est de + 4,4%** (source BDF - novembre 2011).

Les crédits aux plus petites PME, les micro-entreprises ou TPE<sup>1</sup>, représentent près de **76% de l'encours des crédits** consentis à l'ensemble des PME, pour un montant de 202 milliards d'euros (source : Banque de France - novembre 2011). Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2011, les nouveaux crédits aux TPE dépassent 15,5 milliards d'euros.

### Les rencontres en région

Dans le même esprit de dialogue et de compréhension mutuelle, les comités régionaux FBF organisent en décembre 2011 et janvier 2012 un programme de rencontres entre dirigeants des banques françaises et dirigeants de PME. Il s'agit pour les banques et les PME de dialoguer sur l'activité économique et ses perspectives, les besoins de financement, et de façon plus globale, de renforcer les relations banques/PME sur le terrain.

Un programme de même ampleur avait été organisé à l'automne 2009 et au printemps

2010, dans 20 régions, les dirigeants nationaux de banques ont déjà rencontré plus de 2 400 PME, de tailles et de secteurs d'activités variés, et répondu à leurs interrogations au nom de la profession. Les patrons d'entreprises participants avaient alors témoigné de l'importance du dialogue avec leurs banques et du rôle central de leurs chargés d'affaires. Les préoccupations portaient sur le délai de réponse aux demandes de financement et la nécessité de transparence réciproque.

### Financer les projets à long terme

Par ailleurs, les banques françaises, représentées par le président de la FBF, Frédéric Oudéa, ont participé aux Assises du financement long terme qui se sont tenues le 17 novembre, et ont redit leur détermination à faire du financement de l'économie française leur priorité.

Le manifeste signé par la FBF lors de cet événement souligne qu'au-delà de l'activité quotidienne des banques et de leurs réseaux, une attention particulière doit être portée à l'investissement de long terme. En effet, le financement à long terme est un élément essentiel du soutien à la croissance nationale et mondiale, l'un des objectifs du G20. C'est un enjeu majeur pour l'économie française et le soutien à l'emploi. Mais la réglementation Bâle III en cours d'adoption est un frein à ces activités.

Les besoins en investissements long terme sont estimés à 166 milliards en France pour les seu-

### Médiation du crédit : un dispositif efficace

Les banques participent activement à la Médiation du crédit aux entreprises depuis la création du dispositif. En avril 2011, les établissements de crédit ont signé un accord pour proroger la médiation jusqu'à la fin de 2012. Le bilan est positif. En trois ans, 26.626 dossiers ont été acceptés, avec des solutions de financement trouvées pour près de 2 entreprises sur 3. Ainsi, 14.714 entreprises ont été confortées, représentant 3,63 milliards d'euros d'encours débloqués et concernant plus de 255.000 salariés. Depuis le 1er janvier 2011, l'activité est réduite : 1.930 dossiers ont été déposés (source rapport de la Médiation du crédit aux entreprises, 15 novembre 2011).

les infrastructures de transport pour les 20 prochaines années et un montant dix fois supérieur en Europe d'ici 2020. Financer de tels investissements est un défi pour l'Europe mais une nécessité pour demeurer une zone économique forte, indépendante, innovante. Les banques françaises souhaitent avoir les moyens de participer à ces projets. Le débat doit être porté au niveau européen pour aménager la réglementation et permettre aux banques de financer les investissements porteurs de croissance et d'avenir en Europe. ■

1. Les Très Petites Entreprises sont celles qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros.

### 3 QUESTIONS À

Jean Tricou sur la révision de la Directive MIF

## “Pour des structures de marchés plus solides et plus efficaces”

La Commission Européenne a présenté le 20 octobre 2011, son projet de révision de la directive Marchés d'Instruments Financiers (MIF).

### 1. Quelles sont les enjeux du texte proposé par la Commission Européenne le 20 octobre 2011 ?

Il n'y a pas un texte, mais deux, un règlement qui couvre les aspects de transparence des marchés vis-à-vis du public et une directive qui amende la directive MIF actuelle.

Ces textes sont ambitieux par le champ d'application puisqu'ils concernent, non seulement les instruments financiers traditionnels (actions, obligations) mais également les dérivés et les matières premières, quelles que soient leurs formes de négociation, marchés organisés ou marchés de gré à gré. Ils sont l'équivalent, pour l'Union Européenne, de la démarche législative suivie aux Etats-Unis par Dodd-Frank.

Ils sont également novateurs par la méthode car ils reconnaissent à l'Autorité des Marchés Européens récemment créée et domiciliée à Paris, l'AEMF, un rôle déterminant en tant que conseil dans l'élaboration des textes d'application de la Commission, la MIF I ayant largement démontré l'importance du détail et l'impact concurrentiel de

l'interprétation différenciée selon les États membres, des définitions des marchés.

Pour les banques françaises, ce corpus réglementaire est essentiel car il définira le cadre européen des marchés qui sera le support d'une désintermédiation progressive due aux nouvelles exigences prudentielles et comptables appliquées aux activités bancaires traditionnelles de dépôts / crédits.

### 2. Quels sont les éléments qui vous paraissent sous-estimés par la proposition de texte telle qu'elle a été présentée ?

La crise financière de 2008 a montré l'importance d'une organisation claire et sûre des marchés comme élément de la stabilité financière. Le cadre européen doit être renforcé et harmonisé. Pour que les marchés soient efficaces et concurrentiels, c'est-à-dire contribuent efficacement à la formation des prix des actifs, il faut optimiser les activités des

opérateurs et des distributeurs d'instruments financiers tout en respectant trois contraintes :

- Une plus grande transparence ;
- Une liquidité plus importante ;
- et une volatilité contrôlée des marchés.

C'est à cette condition que les marchés retrouveront leur légitimité en matière de financement et rétabliront la confiance des investisseurs.

Or, même si MIF II définit une hiérarchie entre les plateformes organisées (Marchés réglementés, Systèmes multilatéraux de négociation Systèmes organisés de négociation), ce qui représente une avancée déterminante, des questions légitimes se posent encore pour les intermédiaires sur l'équilibre à trouver entre ces trois contraintes, selon les instruments concernés, les pratiques de marchés et la mise en place d'une concurrence équitable.

**Pour les banques françaises, ce corpus réglementaire est essentiel car il définira le cadre européen des marchés**

### 3. Dans quel délai MIF II est elle susceptible d'être appliquée en France ?

Les propositions officielles des textes de la Commission européenne ont été publiées le 20 octobre 2011 et transmises au Parlement européen et au Conseil pour discussion. Une fois votés, le règlement, la directive et les règles techniques nécessaires pour leur mise en œuvre s'appliquent en générale à compter de leur publication au journal officiel de l'Union européenne. ■

## Des rencontres PME en région pour enrichir le dialogue entre les banques et leurs clients-entreprises



Les présidents des banques françaises se rendront à la rencontre des dirigeants d'entreprises en région, au cours d'une série de rendez-vous fixés en décembre 2011 et janvier 2012. L'objectif de ces débats consiste à partager la réalité du financement de l'activité des entreprises.

Déjà organisées en 2009 et 2010, ces opportunités de dialogue avaient permis d'améliorer le service rendu par les banques, et de tisser des liens plus étroits avec les clients-entreprises. ■

## Un rythme soutenu de mises à jour dans la collection des mini-guides des Clés de la Banque

Après les mises à jour de "Quelle garantie pour vos dépôts" (9.11.2011) et "Dix conseils pour gérer au mieux votre compte bancaire" (10.10.2011), c'est au tour du mini-guide consacré à l'**Assurance-emprunteur** de faire peau neuve, le 25 novembre 2011. Ces guides sont disponibles gratuitement sur le site [www.lesclesdelabanque.com](http://www.lesclesdelabanque.com). ■



## Forum des métiers de la banque à Lille : les étudiants présents

Plus de 250 participants, étudiants et enseignants, ont participé au Forum des métiers de la banque du Nord-Pas de Calais, organisé par le Comité des banques à Lille, le 8 novembre 2011, en partenariat avec l'Université de Lille 2.

Des tables rondes avec des interventions et des témoignages de jeunes professionnels de la banque et des directeurs de ressources humaines ont ponctué l'après-midi autour du thème : "La banque, quels profils pour quels métiers ?" Les étudiants ont ainsi pu se rendre compte de la variété des parcours : alternance, diplômes de licence ou de masters bancaires, formations qualifiantes internes. Un carrefour des métiers a suivi, avec des stands d'information sur les métiers et les formations. ■

## Lancement du site TSLC



[www.touturlacrise](http://www.touturlacrise) est un nouveau site de la Fédération Bancaire Française. Son objectif principal est de pouvoir répondre rapidement aux questions du grand public et décrypter les déclarations relevées dans les media.

Ce site a également pour vocation d'expliquer les notions clés permettant ainsi de comprendre la situation économique et les enjeux actuels ■

## Le chiffre du mois

0,6%

c'est la part que les ménages consacrent aux services financiers dans leur budget (source INSEE). Le prix des services bancaires continue à évoluer moins vite que les prix des autres services et que l'inflation (voir Rapport de l'Observatoire des Tarifs bancaires, novembre 2011).

## Pour la première fois, l'Observatoire des métiers a mené une enquête en région

L'Observatoire des métiers, des qualifications et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la banque, a mené en octobre 2011 une enquête sur l'emploi bancaire dans le Nord-Pas-de-Calais.

Le choix s'est porté sur ce département dans lequel on constate un niveau élevé de tertiarisation de l'économie et une densité importante d'activités financières. 31.900 salariés travaillent dans ce domaine, dont 15.250 dans les banques. Le réseau bancaire est particulièrement dense dans cette région, avec 11,8 guichets pour 100 km<sup>2</sup>, contre 5,1 pour la France entière, ce qui explique une hausse de 5,4 points des effectifs bancaires entre 2005 et 2010 dans le Nord-Pas-de-Calais, contre une tendance à la stabilisation à l'échelon national. ■

Publication mensuelle de la Fédération Bancaire Française,  
Direction de l'Information et des Relations extérieures

18, rue La Fayette, 75440 Paris cedex 09  
tél. 01 48 00 50 09 - fax : 01 48 00 50 10 - [www.fbf.fr](http://www.fbf.fr)  
Membre de l'UJF - Dépôt légal : 4<sup>ème</sup> trimestre 2011, ISSN 0224-9375

Directeur de publication : Ariane Obolensky  
Directeur délégué de publication : Valérie Ohannessian  
Rédacteur en chef : Colette Cova  
Rédaction : Céline Thomas  
Maquette : Olivier Lhomme